Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_15_02-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET, Karine MACE, Françoise HURSON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yannick CHAPELAIN, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON, **soit 23 présents pour ce rapport puisque Richard HAAS n'a pas pris part aux votes**
Absents excusés	Madame Béatrice REDON, Monsieur Philippe GUIGNARD, **soit 0 membres représentés**
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-15 **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTE**

Après rectification de la délibération initiale erronée, cette version la remplace

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2026 de la commune de Langueux et notamment du budget Annexe du Centre de Santé
Vu le CFU 2026 du budget annexe du Centre de Santé ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_15_02-DE

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance avant les votes et que le conseil municipal, a élu Eric TOULGOAT pour assurer la présidence de la séance à sa place ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE du Budget Annexe du Centre de Santé Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	59 366,08 €	871 314,00 €	930 680,08 €
	Recettes réalisées	10 131,02 €	669 774,66 €	679 905,68 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	€	€	€
	Dépenses réalisées	21 525,00 €	739 473,87 €	14 526 508,52 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 11 393,98 €	-69 699,21 €	- 81 093,19 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	13 552,08 €	137 303,97 €	150 856,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 158,10 €	67 604,76 €	69 762,86 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			
Résultat cumulé	Excédent/déficit	2 158 ,10 €	67 604,76 €	69 762,86 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_15_02-DE

Je vous propose :

- ✓ d'approuver le CFU 2025 du budget annexe de la Ville de Langueux ;
- ✓ de donner pouvoir à Monsieur le maire, ou son représentant, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés, soit pour 23 membres : 15 « POUR », 0 « CONTRE », 8 « ABSTENTIONS » (abstention de Françoise HURSON, Jean BELLEC, Valérie TRAISSAC, Jean-Pierre REGNAULT, Marie-Noëlle MORISE, Amandine HARNAY, Yann HAMON, Laurence LEVEE).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 2 avril 2026

Le Président de la séance,

Eric TOULGOAT

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

Le Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD